

# COIGNIÈRES MAG

#109 MARS 2021

## L'ESSENTIEL DE L'INFO

Permanences éducatives - Lutte contre la Covid-19

Dossier tranquillité publique - Refonte du site Internet

Fête de la musique - Vide-grenier - Collecte des déchets

Développement de l'agriculture locale

Portrait : Christian Badé, conciliateur de justice

Infos pratiques : permanences juridiques, PLU...



Coignières, éco solidaire par nature

## Tranquillité publique



# Sommaire

Coignières MAG vous a interpellé,  
dites-le-nous.



## 4 RETOUR EN IMAGES

## 6 DOSSIER

Tranquillité publique

## 11 ACTUS DES GÉNÉRATIONS

Enfance - Jeunesse - Seniors

## 15 TEMPS FORTS EN VILLE

Service emploi - Commissions extra-municipales  
Vide-grenier - Fête de la musique  
Développement de l'agriculture locale  
Agenda

## 19 ZOOM SUR...

Collecte des déchets - Refonte du site Internet  
Parking provisoire des Acacias  
Travaux en ville - Plan Communal de Sauvegarde

## 22 PORTRAIT

Christian Badé, conciliateur de justice

## 23 DÉCISIONS MUNICIPALES MAJEURES

## 24 INFOS PRATIQUES

## 25 CARNET DES COIGNIÉRIENS

Bonheur - Félicitations - Regrets

## 26 TRIBUNES LIBRES



## Ensemble, mobilisés pour Coignières !



Ce début d'année s'inscrit dans la continuité de l'année écoulée sous le signe de la Covid-19. L'instauration du couvre-feu, la fermeture des grands centres commerciaux, des théâtres et cinémas... Autant de mesures prises par le gouvernement afin de maîtriser la propagation du virus. Toutefois, ce contexte si particulier ne cesse de modifier nos habitudes. Sachez néanmoins que l'ensemble des agents de la Ville comme du CCAS, ainsi que vos élus, sont mobilisés pour vous apporter toute l'aide nécessaire. L'accompagnement individualisé proposé à nos concitoyens de plus de 75 ans par la municipalité dans le cadre de la vaccination anti-covid menée au Vélodrome est un exemple parmi d'autres.

Si la situation sanitaire nous a conduit à revoir la tenue de certaines manifestations, la majorité municipale continue son action afin d'améliorer le quotidien de chacun. Que ce soit en matière de tranquillité publique avec l'instauration de patrouilles nocturnes assurées par notre Police municipale ou bien l'installation à venir de nouvelles caméras de vidéoprotection, nous n'avons cessé d'agir dans l'intérêt général. De même en matière de prévention, nous avons mis en place des actions innovantes, à l'exemple du déploiement des animateurs de rue portés par le service jeunesse. Une architecture qui sera complétée prochainement par le recrutement d'un éducateur spécialisé qui saura répondre aux attentes des publics les plus fragiles.

En matière environnementale, l'acquisition de réserves foncières nous permettra de développer des exploitations maraîchères tout en garantissant une production locale de qualité, sans pesticide et respectueuse de son environnement. Cette initiative a été saluée dans la presse nationale écrite et télévisée. En matière d'équipement nous pouvons être fiers de notre gymnase dont les travaux se sont achevés en fin d'été et pour lequel nous proposerons à terme une extension des horaires d'ouverture. Ainsi, le samedi matin, serons-nous en mesure de proposer de nouveaux créneaux aux utilisateurs.

Coignières ville solidaire et bientôt adhérente du réseau « Voisins bienveillants » ! Afin d'accompagner les Coigniériens les plus en difficultés, nous proposerons prochainement l'instauration d'un logement dit de priorité sociale. Dès lors, face aux urgences, aussi bien sociales que liées à des accidents de la vie (logement inhabitable à la suite d'un incendie...), un hébergement temporaire ainsi qu'un accompagnement individualisé, assuré par les agents du CCAS, seront proposés. Nous aurons l'occasion d'en reparler.

Je vous souhaite une excellente lecture de ce nouveau numéro de votre Mag.

Très cordialement.

**Didier FISCHER**

Votre Maire

Vice-président de SQY



### ATTENTION



En raison du contexte sanitaire, certaines manifestations pourront être reportées, voire annulées.



### COMMÉMORATION DE L'ARMISTICE DU 11 NOVEMBRE 1918 / 11 NOVEMBRE

À l'occasion du 102<sup>e</sup> anniversaire de l'Armistice du 11 novembre 1918, le Maire Didier Fischer a rendu hommage aux combattants de la Grande Guerre, en présence des élus de la ville et de membres de la section des Anciens Combattants de Coignières. Préalablement, deux classes de CM2 de l'école Gabriel Bouvet et une classe de CM2 de l'école Marcel Pagnol avaient montré un véritable intérêt en visitant l'exposition sur la Première Guerre mondiale proposée en Mairie les lundi 9 et mardi 10 novembre. Une parenthèse instructive pour ces écoliers qui ont eu accès à 26 documents d'archives regroupés en trois thèmes (« contribuer à l'effort de guerre », « le rationnement » et « un environnement marqué par la guerre »).



### DISTRIBUTION DE PANIERS GARNIS / 15 DÉCEMBRE

À l'occasion des fêtes de Noël, le Centre Communal d'Action Sociale a offert un panier garni (sucré, salé ou « bien-être ») aux seniors de la ville âgés de 75 ans et plus. Le Maire Didier Fischer et l'adjoint délégué à l'action sociale Marc Montardier ont ainsi procédé au portage desdits paniers, au domicile des bénéficiaires.





### UN MARCHÉ DE NOËL FESTIF ! / 20 DÉCEMBRE

Temps fort fédérateur par excellence, le Marché de Noël n'a pas dérogé à la règle cette année ! L'événement intergénérationnel a connu un franc succès, notamment auprès du jeune public. Balade en poney, lectures d'un conte de Noël au pied de la crèche située dans l'église, instants privilégiés avec les animaux de la ferme : les tout-petits ont été particulièrement gâtés ! Le fait marquant de l'après-midi pour les enfants ? Assurément la venue du Père Noël, avec lequel ils avaient pu correspondre en amont du Marché de Noël. Une boîte à lettres recueillant le courrier des petits Coigniériens avait été implantée à l'entrée de l'Hôtel de Ville un mois durant. Accompagné de la députée des Yvelines Aurore Bergé et des élus de la Ville, le Maire Didier Fischer a salué le travail des nombreux exposants présents (décorations de Noël, bougies, crêpes, noix de Saint-Jacques de Normandie...).



### PLANTATION DE VÉGÉTAUX À MARCEL PAGNOL / 5 JANVIER

Les écoliers de l'élémentaire Marcel Pagnol ont eu la main verte, le 5 janvier dernier. Parfaitement aiguillés par les agents des services techniques municipaux et secondés par le Maire Didier Fischer, les apprentis jardiniers se sont attelés à la plantation de divers arbustes et plantes : hibiscus, céanothe, deutzia, cornouiller... À terme, l'association de ces différents végétaux constituera une haie bocagère délimitant la cour de récréation.



# À Coignières, prévention et tranquillité publique, des réalités au quotidien

Extension des horaires de la Police municipale, renforcement de la vidéo protection, recrutement d'un éducateur spécialisé, mise en place d'animateurs de rue... Autant de dispositions qui visent à donner du sens à la notion de tranquillité publique.





La Police municipale exerce en Ville des missions de prévention et de sécurité nécessaires au maintien de l'ordre. Sécurisation des espaces publics, surveillance du respect des règles de stationnement, respect du Code de la route et des arrêtés municipaux, surveillance des écoles lors des entrées et sorties aux abords des groupes scolaires, intervention en cas de nuisances sonores, d'insalubrités ou lors de querelles de voisinage, présence durant les manifestations culturelles, sportives et les cérémonies commémoratives... Ces actions offrent aux administrés un cadre de vie à la fois sûr et agréable.



Constituée de six agents, policiers municipaux et agents de surveillance de la voie publique (ASVP), la brigade veille à assurer une proximité avec les citoyens et les acteurs économiques. Respect, confiance et écoute définissent les contacts permanents entretenus avec les habitants. Des échanges aujourd'hui fréquents dus à une plus grande amplitude horaire de la Police municipale.

### Des horaires élargis pour la Police municipale

Dès le premier confinement instauré en mars 2020, les horaires des forces de l'ordre avaient été étendus. Une augmentation de l'amplitude horaire encensée par Aurélien Laroche, responsable de la Police municipale : « *Durant le confinement, nous avons apporté notre soutien aux différents services, notamment le CCAS qui a sollicité notre aide pour rencontrer les personnes vulnérables, dans le cadre du plan bleu déclenché par Monsieur le Maire. Cela nous a permis d'établir un contact avec des personnes vulnérables et*

*d'accomplir notre mission de police de proximité. »*

Assurer une présence au-delà des horaires classiques s'est avéré productif. À tel point que ces rondes nocturnes effectuées par les agents ont perduré, au-delà même du déconfinement. Depuis le 28 octobre dernier, la fréquence de ces patrouilles a été revue (trois jours ouvrés par semaine) avec un dispositif toujours aussi efficient : « *Il est primordial d'avoir ce lien avec la population et une plus grande présence sur le terrain au-delà de nos horaires habituels. Échanger avec des Coigniériens que nous ne pouvons pas rencontrer la journée, dissuader certains actes de délinquances perpétrés en soirée... Ce changement est bénéfique à bien des égards ! »*, souligne Aurélien Laroche.

Il faut dire que cet emploi du temps suscite l'adhésion générale : « *Mon équipe est satisfaite de*

*cette extension. Ça permet aux agents réquisitionnés de travailler sur d'autres problématiques. De manière globale, ces horaires élargis rassurent les administrés, qui se félicitent de cette présence accrue de la police en véhicule, à pied ou en VTT »*, ajoute le responsable.

### Des VTT pour une meilleure mobilité

La Municipalité accompagne ses agents pour faciliter l'exercice de leurs fonctions. Preuve en est, la Police municipale a été équipée, en mai dernier, de 4 vélos tout terrain. Ce moyen de transport écologique et silencieux offre une plus grande souplesse d'intervention et une réactivité décuplée sur tous les



### DES HORAIRES ÉLARGIS PENDANT LE CONFINEMENT

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h30-19h30  
(fin de service habituelle : 17h)

Mercredi : 14h-20h

Jour travaillé supplémentaire le samedi, de 9h30 à 12h

types de terrains (sentiers, chemins, routes...). Une aubaine pour les policiers municipaux et ASVP dans leurs actions de proximité.

### Rencontres mensuelles avec le commissariat de police de la circonscription

Au même titre que la Police municipale de Maurepas, Élancourt et la Police nationale d'Élancourt, la Police municipale de Coignières fait partie intégrante du Groupe de Partenariat Opérationnel (GPO). Pilotée par la Police nationale d'Élancourt, cette entité regroupant les différentes forces de l'ordre de la 10<sup>e</sup> circonscription des Yvelines se réunit une fois par mois. Des temps forts durant lesquels sont abordés divers sujets (mise en place de contrôles routiers, tensions entre

quartiers de villes voisines...).

À dominante préventive, le GPO représente un travail collégial des acteurs de terrain autour d'un problème de sécurité identifié. Chaque discussion informe les participants des incidents intervenus dans une commune voisine. Être au fait d'incivilités déplorées dans une ville limitrophe permet aux agents coigniériens d'anticiper



cette éventuelle problématique sur le territoire et, ainsi, d'accroître leur vigilance. La parfaite cohésion de ce groupe de réflexion est, à n'en pas douter, une réussite. Des temps d'échanges complétés par des rencontres trimestrielles entre l'autorité territoriale et le commissaire de circonscription, en présence de la Police municipale.

### La tranquillité publique comme priorité

Ponctuellement victime, à l'instar des villes limitrophes, de comportements répréhensibles (règlements de compte entre quartiers de municipalités différentes), Coignières enregistre toutefois un nombre d'incivilités et d'actes de délinquance en deçà de la moyenne de la circonscription, selon les informations

## INTERVIEW DE MONSIEUR LE MAIRE

### La tranquillité publique, une priorité de l'équipe municipale ?

**P**lusieurs dispositifs assurent la tranquillité publique à Coignières. En juin 2019, nous avons remis en place une Police municipale de proximité. La présence sur le terrain de la police intercommunale était insuffisante. Depuis, les six agents de la Police municipale de Coignières accomplissent parfaitement leurs missions de prévention et de sécurité. De plus, nous avons développé un lien fort avec la Police nationale d'Élancourt. Dans le cadre de la PSQ (police de sécurité du quotidien), notre Police municipale fait partie du Groupe de Partenariat Opérationnel (GPO), instance de concertation qui vise à résoudre une problématique précise.

À noter que la Police municipale de Coignières sera prochainement dotée de cinémomètre pour les contrôles de vitesse. Grâce à ces jumelles, les

agents pourront intensifier les points de contrôle afin de dissuader les automobilistes coupables d'excès de vitesse. Cette nouveauté assurera une complémentarité des dispositifs existants, notamment les radars pédagogiques et les personnages géants installés aux abords des groupes scolaires.

#### Quelles sont les perspectives d'avenir en matière de prévention et de sécurité ?

Les rapports de la Police nationale d'Élancourt indiquent un nombre d'actes de délinquance relativement faible à Coignières, comparativement aux autres communes de la circonscription. Le commissaire de Police, que je rencontre régulièrement, souligne le climat apaisé qui règne en Ville. Malgré ce constat, nous renforcerons notre politique préventive.

À la demande de la population, la vidéo protection sera intensifiée courant 2022. 26 caméras supplémentaires seront implantées afin d'obtenir un réseau dense qui surveille différents points stratégiques. Instaurées au cours du premier semestre de l'année 2020, les opérations de médiation menées par les animateurs de rue seront davantage développées. En outre, le recrutement d'un éducateur spécialisé est en cours. Ce référent facilitera le dialogue avec les administrés et remplira des missions sociales auprès des populations en difficulté. Par ailleurs, dans le cadre de la réorganisation fonctionnelle des services, nous envisageons la création d'un service municipal dédié à la prévention et à la sécurité.



communiquées par le commissariat d'Élancourt.

Le minutieux maillage du territoire opéré par la Police municipale explique ce phénomène : « Mes agents sont extrêmement présents. Ils effectuent quotidiennement des patrouilles sur l'ensemble du territoire, en contact régulier avec la population (administrés, bailleurs, commerces, associations). Cela peut leur arriver de passer plus de trois fois par jour dans la même rue », précise Aurélien Laroche, avant d'expliquer : « Aujourd'hui, nous constatons une baisse des infractions au code de la route à Coignières. Nous menons quotidiennement des patrouilles aux abords des établissements scolaires. Par ailleurs, nous luttons contre les stationnements gênants car cela engendre des problèmes de sécurité pour les piétons, les cyclistes et les automobilistes. Aussi, nos actions sur le terrain portent sur la lutte contre l'incivisme (dépôt sauvage, véhicule épave...). Nous avons récemment

effectué un énorme travail de prévention à l'entrée de la ville afin que Coignières ne soit pas perçue comme une casse automobile. En cas de besoin, nous n'hésitons pas à procéder à des mises en fourrière et à des verbalisations afin de préserver un cadre de vie agréable. »

L'efficacité de la Police municipale est également corrélée à la fructueuse collaboration mise en place avec le commissariat d'Élancourt : « Nous sommes constamment en contact et nous organisons des points de situation factuels au cours desquels le moindre acte de délinquance à Coignières est évoqué. C'est un partenariat qui fonctionne. Pour preuve, la plupart des récents cambriolages déplorés sur la commune ont été élucidés et les individus interpellés », spécifie le responsable de la Police municipale.

### Vidéo protection

Dans le prolongement des multiples actions menées par la Municipalité au titre de la tranquillité publique, un renforcement du système de vidéo protection est envisagé. En sus des 21 caméras déjà installées à Coignières, de nouvelles pourraient être implantées. Un projet ayant du



# 26

C'EST LE NOMBRE DE CAMÉRAS SUPPLÉMENTAIRES QUI SERONT IMPLANTÉES D'ICI 2022.

sens pour Aurélien Laroche : « La vidéo protection représente une dissuasion vis-à-vis des incivilités. Les administrés se sentent plus en sécurité. De plus, la RN 10 traverse la ville et c'est un axe routier très emprunté. Il y a énormément de passage, plus de 800 entreprises et près de 4 300 salariés. Cette concentration de personnes peut donc occasionner des incivilités, des actes de délinquance. C'est important que la vidéo protection soit davantage déployée ». Une étude d'implantation de ces nouvelles caméras est prévue très





prochainement.  
De même, nous mobilisons tous les cofinancements en ce qui concerne ce type d'opération.

### Opération Tranquillité Absence

Autre symbole de cette volonté de maintenir un climat apaisé au sein de la collectivité, le dispositif « Opération Tranquillité Absence » est un service

gratuit, assuré conjointement par la Police municipale et la Police nationale d'Élancourt. Ce procédé garantit une surveillance du domicile, au gré de rondes régulières à différents horaires. Les forces de l'ordre sont en mesure de proposer ces contrôles tout au long de l'année. Une mesure permettant aux bénéficiaires de quitter leur domicile en toute sérénité.

### Le dialogue avant tout

La Municipalité œuvre à l'accompagnement des jeunes Coigniériens. Des actions préventives sont régulièrement menées par le service jeunesse.

En outre, le futur recrutement d'un éducateur spécialisé, en complément du travail de proximité déjà réalisé par nos animateurs, vise à entretenir un contact des plus étroits avec la jeunesse coigniérienne. Autant d'actes qui contribuent à améliorer le quotidien des administrés. Ces agents mobilisés sont chargés de désamorcer, avec pédagogie, tout risque de tension et de maintenir un climat sain et pacifique sur le territoire communal.



**POLICE MUNICIPALE  
DE COIGNIÈRES**  
Mairie de Coignières  
01 34 61 69 27  
police.municipale@coignieres.fr



## ENFANCE



## DE NOUVELLES PERMANENCES ÉDUCATIVES À L'ADRESSE DES PARENTS

En collaboration avec le Département des Yvelines, le Service enfance propose, à compter du mois de mars, des permanences éducatives constituant un accompagnement à la parentalité.

« Faire réussir nos enfants » : la thématique des permanences éducatives est éloquent. Organisés le mercredi matin, de 9h à 12h, à l'école élémentaire Gabriel Bouvet, ces espaces d'échange mensuels ont pour objectif de solutionner les difficultés rencontrées au sein du domicile familial (enfant ayant décroché au niveau scolaire, adolescent s'opposant à l'autorité des adultes, parents dépassés par la situation...). Pour ce faire, les parents demandeurs s'appuient sur l'expertise de deux référentes prévention, chargées d'apporter des

réponses personnalisées. Vous souhaitez prendre part à cette action ? Inscrivez-vous auprès du Service enfance.

**Renseignements & inscriptions :**  
**Service enfance**  
 01 30 13 15 56  
[estelle.janssens@coignieres.fr](mailto:estelle.janssens@coignieres.fr)



**Yvelines**  
 Le Département



### Calendrier des permanences éducatives

Mercredi 10 mars	Mercredi 5 mai	Mercredi 7 juillet
Mercredi 14 avril	Mercredi 2 juin	Mercredi 8 septembre

## ENFANCE



## PROCHAINES DATES DU « CAFÉ DES PARENTS »

Le Café des parents est de retour le 13 mars. Propice à des échanges sur des thèmes liés à l'enfance et à l'adolescence, ce temps de rencontre est encadré par une psychologue habilitée à répondre aux questions des parents. Découvrez, ci-après, le calendrier et le thème de vos futurs moments privilégiés qui se dérouleront au Centre de loisirs « La Farandole », de 9h à 12h.



**Samedi 13 mars :**  
 « Imagination ou mensonges, comment faire la différence ? »

**Samedi 10 avril :**  
 « Comment aider mon enfant à gérer ses émotions ? »

**Samedi 22 mai :**  
 « Violence verbale ou physique, comment soutenir mon enfant ? »

**Samedi 12 juin :**  
 « Comment concilier travail, parentalité et loisirs ? »

**Renseignements & inscriptions :**  
**Service enfance**  
 01 30 13 15 56  
[enfance.gu@coignieres.fr](mailto:enfance.gu@coignieres.fr)

## SENIORS



## RÉSIDENCE-AUTONOMIE : ACTIVITÉS ET ANIMATIONS

Tantôt gourmands (Galette des rois, apéritif de Noël, atelier culinaire), tantôt distrayants (atelier création florale, activités sensorielles), les moments privilégiés ont été légion ces dernières semaines, à la Résidence-autonomie « Les Moissonneurs » ! Vivifiés, les seniors peuvent compter sur la totale implication des agents de la structure afin de bénéficier d'une programmation divertissante (Parcours de motricité, loto-bingo, chorale, film...), dans le respect des règles sanitaires.

Renseignements :  
CCAS  
13 allée du Moissonneur  
01 34 61 45 75  
ccasrpa@coignieres.fr

## SENIORS

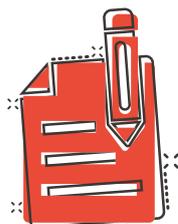


## LA VILLE DE COIGNIÈRES MOBILISÉE DANS LA LUTTE CONTRE LA COVID-19

Le 22 janvier dernier, 25 Coigniériens de 75 ans et plus (ou souffrant de lourdes pathologies) ont reçu une première injection du vaccin contre la Covid-19 au Vélodrome de Saint-Quentin-en-Yvelines, en présence du Maire Didier Fischer. Une semaine plus tard, 25 Coigniériens supplémentaires, âgés au minimum de 75 ans, ont bénéficié de l'accompagnement du conseiller municipal délégué Olivier Rachet, dans le cadre d'une nouvelle session de vaccination. À noter, la mobilisation des services

municipaux, chargés d'assurer le transport de nos seniors au titre de cette action. Cette opération s'est répétée les vendredis suivants, en présence notamment de Sophie Piffarelli, adjointe au Maire. Depuis le 19 février, les injections des secondes doses du vaccin ont débuté pour les seniors coigniériens. Monsieur le Maire a saisi le Président du Département en charge de la vaccination de la résidence-autonomie afin que cette dernière établisse le planning de vaccination.

## CCAS : inscription sur le registre des personnes vulnérables



Le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville recense les personnes dites vulnérables ou isolées. Un recensement utile et nécessaire en cas d'alertes sanitaires (canicules...). Sont concernés, les Coigniériens de 65 ans et plus, les personnes de plus de 60 ans inaptes au travail et les adultes en situation de handicap (sans condition d'âge). Deux possibilités pour les concernés souhaitant s'inscrire sur ce registre :

- se faire connaître auprès du CCAS au 01 34 61 45 75 ;
- remplir puis transmettre au CCAS le formulaire d'inscription téléchargeable sur le site Internet de la Ville.

Renseignements : CCAS - 13 allée du Moissonneur  
01 34 61 45 75 - ccasrpa@coignieres.fr



## 2 QUESTIONS À

**Marc Montardier,**  
Adjoint en charge de l'action  
sociale, de la solidarité  
intergénérationnelle et du suivi  
des personnes vulnérables



**La rédaction : Quels sont vos axes prioritaires concernant la Résidence-autonomie « Les Moissonneurs » pour l'année 2021 ?**

Marc Montardier :

### ► **Réhabilitation de la structure**

Nous souhaiterions rendre la résidence-autonomie plus attrayante. C'est un bâtiment qui aura bientôt 40 ans et dans lequel tout est resté en l'état depuis sa construction. Nous souhaitons une rénovation de tout le rez-de-chaussée avec un aménagement des salles adapté, avec des couleurs d'aujourd'hui, revoir les éclairages. Nous visons également pour cette année la rénovation des sanitaires et des

douches dans une dizaine de studios... Ces travaux de rénovation devraient débuter au cours du second semestre.

### ► **Maintien du lien social au sein de la résidence-autonomie**

Les personnes âgées, comme nous tous, sont marquées moralement par cette crise sanitaire. Par la volonté de M. le Maire, de la directrice de la résidence-autonomie et des services du Département, les agents de la résidence et du CCAS ont maintenu un rôle très important : tout en gardant les gestes barrières, ils ont continué à proposer des activités, des moments de convivialité et la restauration. Il est important de garder un rythme de vie proche de la normale. Tout est mis en œuvre par les agents pour préserver le lien social et la sécurité sanitaire au sein de cet établissement, je les en remercie. Par ailleurs, nous souhaitons que les résidents et les familles aient leur mot à dire en ce qui concerne la vie de la résidence-autonomie. Ce qui n'avait jamais été prévu jusqu'à présent. C'est la raison pour laquelle nous avons créé et installé le Conseil de la Vie Sociale (CVS) en ce début d'année 2021. Au sein de ce conseil, figurent les représentants des résidents, des représentants des familles et des représentants des agents de la résidence-autonomie.

**LR : Avez-vous fixé des objectifs à long terme ?**

Marc Montardier : Avec Cyril Longuépée, en charge notamment des travaux d'urbanisme et de l'environnement, nous envisageons de revoir l'aménagement du parc et des parkings de la résidence-autonomie sous un angle « développement durable et nature ». En effet, ce parc pourrait accueillir par exemple des nichoirs d'oiseaux, des abris à hérissons, des abris à chats, ce qui ferait le bonheur des résidents. Lors d'intempéries, l'eau stagne dans un coin du parc. Nous aimerions récupérer cette eau naturelle afin de la déverser dans une mare artificielle. Les résidents pourraient s'asseoir à côté et se relaxer en écoutant l'eau ruisseler. Nous pourrions peupler cette mare à l'aide de poissons, d'herbes aquatiques, etc. et réaménager ce parc où il ferait bon vivre pour se promener.



### Calendrier des tables d'hôtes\*

Organisées à la Résidence-autonomie « Les Moissonneurs » le deuxième mardi de chaque mois à 12h, les tables d'hôtes sont des instants conviviaux et idéaux pour partager un déjeuner intergénérationnel avec les pensionnaires de la structure. Les prochaines tables d'hôtes auront lieu :

Mardi 13 avril  
Mardi 11 mai  
Mardi 8 juin

### Calendrier des thés dansants\*

Et c'est reparti ! Après plusieurs mois d'attente, les férus de danse pourront réinvestir la piste à compter du jeudi 29 avril. Le dernier jeudi du mois, entre 15h et 18h30, ça swingue dans les Salons Antoine de Saint-Exupéry !

Jeudi 29 avril  
Jeudi 27 mai  
Jeudi 24 juin

\*Sous réserve du contexte sanitaire

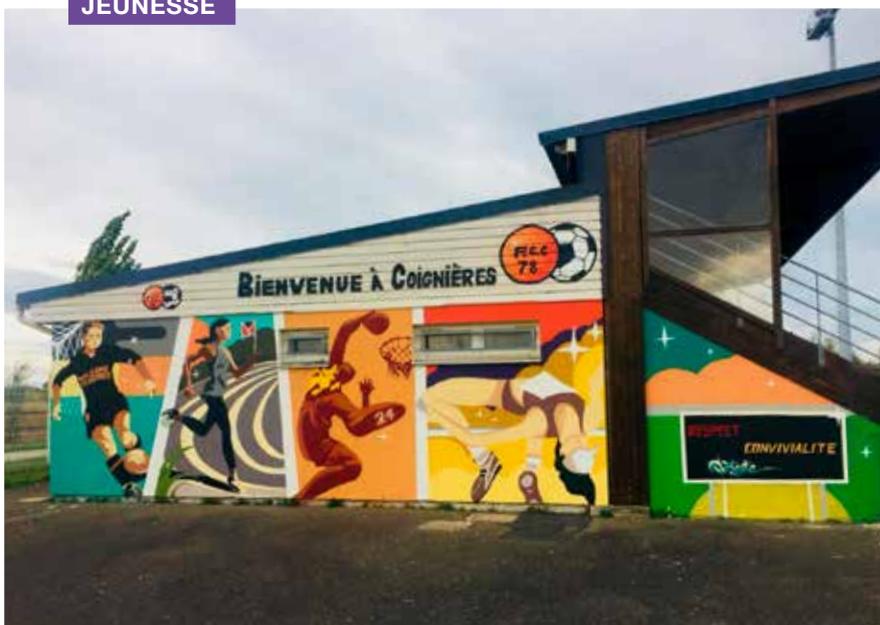
## ENFANCE



## TOP DÉPART POUR LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS !

Mener des actions concrètes d'intérêt général et participer aux cérémonies commémoratives. Telles sont les missions incombant aux 27 nouveaux élus du Conseil Municipal des Enfants (CME), réunis pour la première fois de leur mandat le 20 janvier dernier, en Salle du Conseil municipal. Cette année, Driss Ferrat, animateur du centre de loisirs, accompagnera les jeunes conseillers dans leur apprentissage de la citoyenneté. Répartis en trois groupes, les membres du CME se retrouveront en Mairie toutes les trois semaines, durant deux heures.

## JEUNESSE



## LES TRIBUNES DU STADE ENJOLIVÉES

Cet embellissement n'a pas pu vous échapper ! Depuis le mercredi 28 octobre, une fresque participative conçue par plusieurs adolescents inscrits à l'Accueil Jeunes habille le mur jouxtant la buvette du Football Club de Coignières. Les artistes en herbe ont représenté un café, un jus de fruits, une citation et le prénom des jeunes participants, en suivant les précieux conseils du graffeur Parse, encadrant de l'atelier. Lequel s'est évertué, quelques jours plus tard, à réaliser une somptueuse fresque professionnelle ornant le mur-tribunes du FCC.



## NAVETTE SCOLAIRE : UN ARRÊT SUPPLÉMENTAIRE AU COLLÈGE !



À compter de la rentrée de septembre 2021, la navette scolaire desservira le Collège de la Mare aux Saules. Les collégiens coigniériens de 6<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> pourront donc bénéficier de ce service. Les modalités d'inscription, en Mairie, vous seront communiquées ultérieurement.

Renseignements :  
Service scolaire  
01 30 13 17 84  
corinne.manchon@coignieres.fr



## Coignières accompagne le développement de l'agriculture locale

Préserver l'environnement et favoriser l'autonomie alimentaire. Tels sont les desseins de la Municipalité, qui multiplie les achats de terres agricoles.



Au cours de l'année 2020, la Ville de Coignières a entériné l'achat de plusieurs parcelles : un champ de 7 000 m<sup>2</sup> sis le long de la rue du Mesnil-saint-Denis, un terrain d'1,7 ha longeant le chemin de Bellepanne... L'objectif étant de favoriser, sur chaque terre agricole achetée, une activité maraîchère bio (à noter que plusieurs agriculteurs ont d'ores et déjà fait part de leur intérêt concernant ces parcelles). La Ville s'engage ainsi résolument dans l'instauration des circuits courts afin de préserver notre richesse environnementale.

Autre symbole de cet engagement en faveur de l'agriculture bio, un corridor écologique situé à proximité de la zone d'activités de Pariwest est en cours d'acquisition pour un montant de 150 000 € (subvention de 90 000 € attribuée par la Région). Constitué de six terrains d'une superficie totale de 5 ha et demi, ce corridor contribuera au développement de la biodiversité. Ces divers investissements découlent de la volonté de privilégier la production locale.

### Conseils de quartiers des secteurs 3 et 4

Pour information, les conseils de quartiers des secteurs 3 et 4 ne se dérouleront pas aux dates fixées précédemment. De nouvelles dates vous seront communiquées ultérieurement, dès que le contexte sanitaire le permettra.



## Exposition à l'accueil de la Mairie

Depuis plusieurs semaines, une toile du peintre Janvier est exposée à l'entrée de l'Hôtel de Ville.

Intitulée « La Crevette », l'œuvre évoque la précarité, la déchéance et la pauvreté. Inspiré de faits réels, le tableau représente une jeune femme de Rambouillet dont la situation personnelle s'est dégradée au fil du temps. Devenue sans domicile fixe sur la Ville, la mère d'une petite fille fut accusée du meurtre de son dernier compagnon, incarcérée, libérée grâce au concours de Gérard Larcher puis sauvagement assassinée il y a de cela plus d'une décennie. À travers ce portrait réalisé avant le décès de la jeune femme, l'artiste Janvier, qui avait eu l'opportunité de la croiser à plusieurs reprises à Rambouillet, dénonce « *le masque de l'hypocrisie* ».



## Commissions extra-municipales

Au cours du conseil municipal du 10 février 2021, dix Coigniériens ayant exprimé la volonté de participer à la commission consultative en charge du patrimoine naturel ont été tirés au sort afin d'y siéger. En outre, sept administrés seront membres de la commission consultative en charge de la préservation du patrimoine historique.

## Service emploi : une journée dédiée au recrutement



En partenariat avec Pôle Emploi, le Service emploi organise une session de recrutement le jeudi 15 avril, de 10h à 16h, dans les Salons Antoine de Saint-Exupéry (sous réserve de l'évolution du contexte sanitaire).

Vous êtes à la recherche d'un emploi ou d'une alternance ? Saisissez cette opportunité ! Dans le cadre de cette phase de recrutement, tous les types de contrats (CDI, CDD, alternance) seront à pourvoir et les différents secteurs d'activité seront représentés. À signaler, une nouveauté lors de cette manifestation ! Une juriste du centre d'information du droit des femmes et des familles (CIDFF78) animera trois ateliers juridiques :

- La recherche d'emploi et le droit du travail ;
- Les droits des parents salariés ;
- La rupture du contrat de travail et ses conséquences.

Renseignements complémentaires :  
Valérie Canetta  
Conseillère en insertion socio-  
professionnelle  
01 30 13 17 66  
valerie.canetta@coignieres.fr

## Application « Shop'in SQY » : les entreprises de Coignières sensibilisées

Lancée en novembre dernier, la plateforme digitale « Shop'in SQY » recense les produits proposés par les commerçants des douze communes de l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines.



**G**ratuite et facile d'accès, « Shop'in SQY » permet aux commerces, en ces temps difficiles, de maintenir leur activité, de fidéliser leur clientèle et d'accentuer leur visibilité sur le territoire de Saint-Quentin-en-Yvelines. Cette marketplace, inédite à l'échelle d'une agglomération, constitue également une aubaine pour les consommateurs, qui disposent d'une boutique en ligne 7 jours sur 7, 24 heures sur 24 et bénéficient d'offres fidélité (e-coupon, offre découverte, bons plans...). Grâce au principe du « click & collect », les clients récupèrent leurs achats sur place.

Dès le lancement de cet outil numérique, Florence Cocart, première adjointe chargée de l'économie et de l'emploi et Arnaud Landais, responsable du pôle Économique et Emploi, ont procédé à une visite des enseignes de Coignières afin d'expliquer le fonctionnement du dispositif. Suite à cette sensibilisation, « certains commerçants se sont inscrits sur l'application » révèle l'élue Florence Cocart, qui fait état d'une marketplace « reçue favorablement par les entreprises ».

+ d'infos sur [shopinsqy.com](http://shopinsqy.com) et [sqy.fr](http://sqy.fr)

L'application « Shop'in SQY » est disponible sur Apple Store et sur Google Play. Pour obtenir des informations complémentaires, veuillez contacter le responsable du pôle Économique et Emploi Arnaud Landais au 01 30 13 17 69.





## 2 QUESTIONS À

**Florence Cocart,**  
Adjointe en charge de l'emploi



### La rédaction : En quoi consistent ces nouveaux ateliers du Service emploi ?

*Florence Cocart :* L'objectif est de doter nos demandeurs d'emploi des meilleurs outils pour favoriser le retour à l'emploi. C'est un suivi individualisé qui prend en compte le parcours de chaque participant. Ces ateliers animés par Valérie Canetta, conseillère en insertion socio-professionnelle, s'articulent autour de quatre thèmes :

#### ► L'articulation entre les temps personnels, familiaux et professionnels

Les conseils donnés procurent aux bénéficiaires une certaine sérénité en vue d'un retour à l'emploi. Être serein dans sa vie personnelle permet de retrouver un emploi plus facilement.

#### ► L'estime de soi

Le manque de confiance en soi est un frein au retour à l'emploi. L'image de soi est un reflet du positionnement professionnel. Un individu ayant une bonne estime personnelle sera

plus convaincant durant l'entretien d'embauche. L'estime de soi, c'est un savoir-faire et un savoir-être. Les recruteurs sont au fait de ces deux aspects. En tant que conseillère en insertion socio-professionnelle, je sais que les personnes travaillant sur l'estime de soi ont plus de chances de retrouver un emploi.

#### LR : Les participants sont également conseillés par une coach en image et en communication...

*Florence Cocart :* C'est une coach spécialisée qui a fait ses preuves. Elle a déjà conseillé des personnes que j'accompagnais et les résultats ont été probants. Son coaching inculque aux participants les codes gagnants pour une communication efficace au cours de l'entretien, durant lequel le recruteur scrute l'image et la posture du candidat. Il faut donc faire attention à son apparence. La coach apprend aux demandeurs d'emploi à se présenter et leur délivre des astuces : le type de vêtements à porter en fonction de leur teint, le maquillage à utiliser, etc. Ce sont des outils qui favorisent une communication optimale.

La quatrième thématique abordée concerne la création d'un réseau social et professionnel. Rompre avec l'isolement est primordial pour un demandeur d'emploi. L'isolement engendre une perte d'estime de soi. Il est donc important de créer et d'enrichir son réseau social et professionnel. Le réseautage constitue une aide importante pour (re)trouver un emploi.

## De nouveaux ateliers pour les demandeurs d'emploi

Reprendre confiance en soi pour faciliter l'accès à l'emploi. Voici l'objectif des séances dispensées depuis le 25 janvier dernier aux demandeurs d'emploi et aux personnes en situation de reconversion professionnelle. Deux à trois fois par mois, le Service emploi encadre ces temps forts ayant pour thématiques :

- L'articulation entre les temps personnels, familiaux et professionnels : s'organiser pour optimiser sa recherche d'emploi et pérenniser son emploi ;
- L'image de soi et l'estime de soi pour se préparer à l'emploi ;
- Adopter les codes gagnants pour une communication cohérente, crédible et efficace (intervention d'un coach en image et communication) ;
- Créer ou enrichir son réseau social et professionnel, rompre l'isolement.



**Le lundi après-midi  
de 14h à 16h30**

**Participation en totalité  
ou à l'unité**

Inscriptions auprès du Service emploi :  
01 30 13 17 66  
valerie.canetta@coignieres.fr

## Vide-grenier

Les chineurs trouveront leur bonheur sur le parking de la Gare, à l'occasion du vide-grenier qui se déroulera le dimanche 6 juin, de 9h à 18h (sous réserve du contexte sanitaire). Pour y participer, les exposants devront remplir le dossier d'inscription disponible à l'accueil de la Mairie et téléchargeable sur le site de la Ville à

compter du mardi 6 avril (inscription dans la limite des places disponibles).  
Tarif pour deux mètres linéaires :  
10 € pour les Coigniériens  
15 € pour les extérieurs

Renseignements :  
Service événementiel - 01 30 13 17 67  
evenementiel@coignieres.fr

## À vos agendas !

- ▶ **Samedi 13 mars**  
Café des parents  
Centre de loisirs « La Farandole »  
De 9h à 12h
- ▶ **Dimanche 6 juin**  
Vide-grenier  
Parking de la Gare  
De 9h à 18h
- ▶ **Lundi 21 juin**  
Fête de la musique  
Parc de la Préverderie  
À partir de 19h

## Fête de la musique : ouverture des inscriptions le lundi 22 mars



## INFORMATION

La cérémonie de remise de récompenses aux titulaires du baccalauréat et du brevet avec mention (bien ou très bien) est maintenue mais reportée à une date ultérieure en raison du contexte sanitaire. Dès que les conditions permettront de nouveau de se réunir en toute sécurité, une date sera arrêtée. Les récipiendaires recevront alors une invitation.

Renseignements :  
Service événementiel - 01 30 13 17 67  
evenementiel@coignieres.fr



Le parc de la Préverderie vibrera au rythme de la Fête de la musique le lundi 21 juin ! La Ville de Coignières organisera un concert gratuit en plein air, de 19h à 1h du matin, durant lequel les chanteurs et musiciens amateurs et professionnels pourront montrer l'étendue de leur talent (sous réserve de l'évolution du contexte sanitaire). Pour ce faire, les mélomanes intéressés devront réussir l'audition préalable organisée à la Maison de Voisinage le samedi 17 avril, de 9h à 13h. Les artistes de tous genres musicaux (rock, classique, rap, blues, hip-hop, techno...) et de tous âges sont invités à prendre part à la session d'inscription, du lundi 22 mars au vendredi 2 avril (fiche d'inscription disponible à partir du 22 mars sur le site Internet de la Ville [www.coignieres.fr](http://www.coignieres.fr), à l'accueil de la Mairie et par email sur demande auprès du Service événementiel).



Renseignements :  
Service événementiel  
01 30 13 17 67  
evenementiel@coignieres.fr



# Des changements dans la collecte des déchets

Depuis le 4 janvier 2021, une optimisation de la collecte des déchets est menée par la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, chargée de la gestion des déchets ménagers. Voici ce qui change :



## • La collecte des ordures ménagères s'effectue :

- > Uniquement le lundi dans les zones pavillonnaires (la collecte du vendredi est supprimée) ;
- > Le lundi et vendredi pour les immeubles, administrations et entreprises (la collecte du mercredi est supprimée) ;
- > Le lundi, mercredi et vendredi dans les zones d'activités et les grands collectifs (Résidence les Acacias et foyer ADEF).

• Désormais, la **collecte des déchets verts** se déroulera le lundi en semaine paire, du 5 avril au 29 novembre 2021, dans les zones pavillonnaires.

• Le **ramassage des emballages et des papiers** a lieu chaque jeudi dans les zones pavillonnaires, les immeubles, les administrations et les entreprises.

• Pour information, la **collecte des encombrants** s'effectue dorénavant :  
> sur rendez-vous sur le site [sqy.fr/dechets](http://sqy.fr/dechets) si vous habitez en pavillon ;

> Le 3<sup>e</sup> jeudi du mois si vous vivez en habitat collectif.

(Pour rappel, tout déchet volumineux et/ou lourd (3 m<sup>3</sup> maximum et moins de 2 m de long) est considéré comme un objet encombrant. Il doit être portable par deux personnes et ne doit pas gêner le passage.)

• Par ailleurs, la **collecte du verre** est toujours réalisée sur la base du volontariat dans tous les types d'habitats de Coignières.

Nous vous rappelons que les bacs poubelles, les sacs de déchets verts et les encombrants doivent être sortis la veille au soir des jours de passage.

Renseignements supplémentaires :  
Service déchets de SQY

0 800 078 780 (service et appel gratuits)  
[dechets@sqy.fr](mailto:dechets@sqy.fr)

[www.sqy.fr](http://www.sqy.fr), rubrique « Gérer mes déchets »



## Distribution des sacs de déchets verts

Depuis le 15 février 2021, SQY distribue, en déchetterie, des sacs de déchets verts aux administrés résidant en pavillon ou en rez-de-jardin d'un immeuble. Afin de retirer votre dotation de 40 sacs par foyer et par an, il vous suffit de vous munir de votre carte d'identité et de votre carte déchets (obligatoire), puis de vous rendre à la déchetterie de Maurepas, à laquelle sont rattachés les Coignériens.





## La Ville réalise de nombreux travaux

Les services techniques municipaux s'affairent (et s'apprêtent) à réaliser de nombreux travaux afin de faciliter l'accessibilité des espaces communaux et permettre aux administrés de se déplacer en toute sécurité (PMR...).

### FOCUS

#### **E**xtension du cimetière du Pont de Chevreuse

Débutés en juin 2020, les travaux d'extension et d'aménagement du cimetière du Pont de Chevreuse se sont achevés fin décembre, dans le respect du calendrier prévisionnel. Parmi les modifications apportées, la création de places supplémentaires dans le colombarium, la mise à disposition d'une table au sein du Jardin du Souvenir, la réfection et l'engazonnement des allées, l'installation d'un portail sécurisé automatique et l'extension d'un carré confessionnel : « *Le Maire a décidé de répondre favorablement à la demande du président de l'association AVECC en ce qui concerne le carré confessionnel. Cet espace permet les inhumations selon les différents rites et comporte actuellement 16 emplacements. À l'avenir, une extension de 40 places est envisageable* », précise Sophie Piffarely, adjointe chargée des affaires générales, de la communication, des cérémonies et des fêtes. Pour information, ces travaux d'agrandissement du cimetière ont été cofinancés à plus de 60 % (35 % par Saint-Quentin-en-Yvelines et 27,50 % par le Département des Yvelines).

# 60%

C'EST LA PART DU COFINANCEMENT DANS LE MONTANT DES TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT DU CIMETIÈRE.



### Travaux finalisés

- Parc de la Préverderie : dissémination de copeaux de bois au niveau des aires de jeux afin de sécuriser l'espace ;
- Rue de l'Attelage : augmentation des places de stationnement ;
- Modernisation des panneaux signalétiques « Coignières, Ville Fleurie ».



### Futurs travaux

- Refonte du marquage au sol et installation d'une rampe d'accès PMR à l'entrée du Centre de loisirs « La Farandole » ;
- Borne escamotable sécurisant l'accès au Centre commercial ;
- Sente piétonne allée du Forgeron : implantation de luminaires solaires de part et d'autre de la sente ;
- Sente piétonne menant à Auchan Maurepas : instauration de balises solaires avec détecteurs de mouvements inclus.





## Refonte du site Internet : une page se tourne



**L**e site Internet de la Ville fait peau neuve ! Prochainement, vous accéderez à une interface entièrement repensée. Ergonomie revisitée, navigation fluidifiée, graphisme amélioré, réactivité amplifiée, adaptation automatique aux différents terminaux (smartphones, tablettes, etc.)... Des innovations qui enrichiront votre expérience utilisateur !



## Parking provisoire des Acacias : Seqens saisi par la Municipalité

La Ville de Coignières a saisi le bailleur Seqens au sujet du parking provisoire des Acacias, rendu occasionnellement impraticable.

**A**ménagé au sein des Acacias en lieu et place de l'ancien silo, le parking provisoire de 66 places est, pour une large partie, inondé en cas de fortes pluies. L'espace composé d'argile n'évacuant pas l'eau, des cuvettes se créent et compliquent le stationnement. Afin d'endiguer ce problème d'accessibilité, des travaux complémentaires (mise en place d'un système permettant d'évacuer les eaux de pluie, refonte du sol à l'aide d'une couche de grave notamment)

seront amorcés prochainement et faciliteront les manœuvres des véhicules.

Pour rappel, un parking de 300 places de stationnement sur la totalité de la résidence sera mis à disposition des locataires à terme. Par ailleurs, un temps d'échange avec le bailleur Seqens sera proposé aux résidents ultérieurement.

## COVID-19 :

### Les mesures municipales

**S**ervice de coursiers  
Instauré en mars 2020, le service de coursiers à l'adresse des personnes de plus de 60 ans et/ou souffrant d'une pathologie à risque a été réactivé par le Maire Didier Fischer lors du second confinement, jusqu'au 15 décembre. Dans le cadre de ce dispositif, les agents municipaux ont effectué ou récupéré les courses dans les commerces alimentaires et les pharmacies. Une action faisant partie intégrante de l'accompagnement de proximité proposé aux seniors coigniériens.

### Maintien du service public

Afin d'assurer la continuité du service public, l'Hôtel de Ville est resté ouvert aux horaires habituels durant toute la durée du deuxième confinement. La Police municipale, quant à elle, a poursuivi les patrouilles nocturnes effectuées en semaine et assurées dès le premier confinement, en complément de l'emploi du temps classique.

### Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

**L**e Plan Communal de Sauvegarde (PCS), dont l'objectif est de supprimer les incertitudes et l'improvisation face à des phénomènes inhabituels, a été établi pour la Ville de Coignières. Le PCS tend à préserver l'intégrité des populations et participe à la sauvegarde de l'environnement, en cas d'événement portant atteinte à la sécurité civile. Cet outil détaille les actions attendues par les différents acteurs communaux (élu, agents municipaux, bénévoles, entreprises) en cas de situation critique (catastrophe naturelle, incident fortuit, phénomène climatique, dysfonctionnement des réseaux, etc.) sur le territoire municipal. La démarche requiert un niveau élevé d'appropriation de la part des acteurs afin de garantir son opérationnalité.

# La conciliation, une vocation

Christian Badé sait faire preuve d'un engagement sans faille lorsqu'il s'agit de régler diligemment les litiges civils.



Rien de surprenant pour cet adepte d'Aristote, selon lequel « le juste milieu » doit prévaloir : « *Quand il y a deux extrêmes, il faut trouver l'endroit (le juste milieu) où l'on va régler le problème. La conciliation, c'est amener les parties à converger vers un point d'équilibre où l'accord semble correct pour les deux, où chacun y trouve son compte.* »

## Un rythme élevé

Ayant longtemps travaillé dans le domaine de la communication, Christian Badé sait que « *l'écoute, le calme, l'empathie ou le sens de la négociation* » sont des qualités déterminantes, des prérequis consubstantiels à la fonction de conciliateur.

Une affaire par semaine est traitée, en moyenne, dans le cadre de ses interventions à Coignières et dans les communes environnantes. Passionné de basket, de tir sportif et de moto, Christian Badé ne se laisse pas submerger par ce rythme soutenu : « *Ce qui m'importe le plus, c'est la satisfaction et le retour à la sérénité des justiciables.* » Une cadence que le conciliateur de justice entend bien assurer jusqu'à la fin de son mandat en 2023.

« *À travers un reportage télévisé sur les conciliateurs de justice, je me suis projeté dans cette fonction basée sur le volontariat.* » Retraité depuis 2014, l'ancien cadre de GDF SUEZ est, depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2019, conciliateur de justice assermenté dans le ressort du tribunal de Rambouillet.

## La recherche du « juste milieu »

Désamorcer le conflit entre demandeur (personne qui saisit le conciliateur) et défendeur, apaiser la situation ou aider à renouer le dialogue entre les deux parties... Neutre et impartial, le conciliateur de 65 ans agit en véritable régulateur des débats : « *Si une partie a tendance à prendre l'ascendant sur l'autre durant la conciliation, il convient de rééquilibrer l'échange. Pour aider les deux à communiquer, il faut parfois freiner l'un pour favoriser l'expression de l'autre.* »

## Aider ses semblables

Juriste de formation spécialisé en droit administratif puis international, c'est surtout à titre privé que Christian Badé a pu acquérir une solide expérience en droit civil, condition indispensable pour être auxiliaire de justice. Son intérêt pour la conciliation existait bien avant : « *J'ai toujours réglé efficacement des litiges personnels ou concernant la famille et les amis, dans les secteurs de la banque, de l'assurance, de l'immobilier, voire avec des administrations... Une expérience enrichie, pendant un temps, au sein de l'UFC Que Choisir.* »

Le premier et le troisième mardi de chaque mois, sur rendez-vous, le conciliateur tient, à l'Hôtel de Ville de Coignières, une permanence gratuite pour faciliter le règlement à l'amiable des litiges civils entre particuliers ou avec des professionnels (Cf encadré).



Relations entre  
**baillleurs et locataires**



Litiges de la  
**consommation**



Problèmes de  
**copropriété**



Litiges entre  
**commerçants**



Litiges entre  
**personnes**



Litiges et  
troubles du  
**voisinage**



## DÉCISIONS MUNICIPALES MAJEURES

Conseil municipal du 15 décembre 2020

### Rapport cadre pour une transition écologique, sociale et démocratique

La délibération présentée en décembre dernier par Cyril Longuépée a pour ambition de préciser le cap municipal en définissant les objectifs opérationnels que la Ville souhaite privilégier pour développer la dynamique collective pour une transition écologique.

Ce rapport fédère des objectifs mesurables, des actions concrètes qu'il organise et rassemble dans un même cadre de référence. 5 axes forts sont proposés dont la mise en œuvre sera évaluée dans le temps. Ces 5 axes sont :

- la transition économique ;
- l'aménagement du territoire ;
- la transition écologique ;
- la transition sociale ;
- la transition démocratique.

### Convention d'investissement - budget participatif écologique - Région Île-de-France

En août 2020, la Ville a répondu à l'appel à projets porté par la Région Île-de-France au titre du budget participatif écologique. Installation de nichoirs autour du Parc de la Prévenderie, mise en place d'un range vélo et d'un local vélo près des jardins pédagogiques situés à proximité du Théâtre Alphonse Daudet. Autant de projets qui s'inscrivent dans la préservation et la dynamisation des espaces naturels de Coignières. La présente demande permettra de percevoir une recette de 8 190 € au titre de l'exercice 2021, pour un coût global d'opération de 11 700 €.

### Pacte financier - demande de fonds de concours auprès de Saint-Quentin-en-Yvelines

La Ville de Coignières souhaite engager trois opérations éligibles aux fonds de concours :

- la création de places de stationnement rue de l'Attelage ;
- la réfection de la sente avenue de la Gare ;
- la réfection du chemin de Bellepanne.

Le coût global de ces actions est évalué à 82 200 €. La subvention attendue représente 50 % de la dépense, soit un peu plus de 41 000 €.

**Votre prochain conseil municipal :**  
Mardi 23 mars 2021 à 18h45 en visioconférence

**Retrouvez l'ordre du jour et les délibérations du conseil sur :**  
[www.coignieres.fr](http://www.coignieres.fr)

Conseil municipal du 10 février 2021

### Modification du règlement intérieur de la navette scolaire et tarification du service suite à l'élargissement du service aux élèves du collège de 6<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> prioritairement

Depuis septembre 2019, une navette scolaire à destination des élèves de primaire a été mise en place afin d'améliorer l'offre et la demande de transport à destination des enfants des quartiers excentrés des équipements scolaires et ainsi renforcer la qualité de service pour se rendre à l'école en toute sécurité.

Suite à plusieurs demandes de familles d'enfants fréquentant le collège, il a été décidé d'étendre l'accès à la navette scolaire aux élèves du collège de 6<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> dès la rentrée de septembre.

Pour bénéficier de la navette scolaire, les parents devront s'acquitter, lors de l'inscription, d'un montant forfaitaire au titre des frais de gestion, de :

- 10 € par an et par élève de primaire ;
- 15 € par an et par élève du collège.

### Tirage au sort pour la composition de deux commissions extra-municipales ouvertes : commission consultative en charge de la préservation du patrimoine et commission consultative en charge du patrimoine naturel

Instaurées lors du Conseil municipal du 16 juin 2020, la commission consultative en charge de la préservation du patrimoine historique et la commission consultative en charge du patrimoine naturel sont ouvertes à la population sur la base de 10 Coigniériens maximum par commission. En outre, chacune de ces instances comprend 4 élus désignés.

Lors de la séance précitée du 16 juin 2020, le Conseil municipal a ainsi désigné Madame Mouttou, Messieurs Krinat, Longuépée, et Girard pour la commission consultative en charge de la préservation du patrimoine historique, Mesdames Mauduit et Mutrelle, Messieurs Longuépée et Krinat pour la commission consultative en charge du patrimoine naturel.

Le nombre maximum de Coigniériens amenés à composer chaque commission étant de 10, et le nombre de Coigniériens ayant exprimé la volonté de participer à la commission consultative en charge du patrimoine naturel étant de 11, il convient de tirer au sort les 10 Coigniériens qui siégeront à cette commission.

En ce qui concerne la commission consultative en charge de la préservation du patrimoine historique, les 7 candidats ayant exprimé leur volonté de participer sont retenus de fait. Il a été procédé à un tirage au sort des 10 citoyens de Coignières qui siégeront au sein de la commission consultative en charge du patrimoine naturel.

À l'issue de ce tirage au sort, un arrêté fixant la composition des deux commissions a été établi.



## Infos pratiques

### Le Maire à votre écoute



Soucieux d'apporter des réponses concrètes et personnalisées aux Coigniériens, le Maire Didier Fischer assure une permanence en Mairie les samedis matin, de 9h à 12h. Ces temps d'échange, qui reposent sur le dialogue et l'écoute, visent à répondre efficacement aux préoccupations des Coigniériens. Permanence sur rendez-vous au 01 30 13 17 83 ou par email : [secretariat.du.maire@coignieres.fr](mailto:secretariat.du.maire@coignieres.fr)



### Permanences juridiques en Mairie

Le premier mercredi de chaque mois, vous avez la possibilité de bénéficier de l'expertise d'un avocat assermenté, qui vous apportera des réponses personnalisées. Un service gratuit et accessible uniquement sur rendez-vous, de 17h à 19h30, en Mairie. Sur rendez-vous au 01 30 13 17 77 [accueil@coignieres.fr](mailto:accueil@coignieres.fr)



### Arrêté réglementant le port du masque

Afin de lutter contre une résurgence de la Covid-19, la Ville a pris un arrêté réglementant le port du masque dans certains secteurs de la commune et dans les établissements publics. Applicable depuis le 3 septembre dernier et valable jusqu'au 31 décembre 2020, cet arrêté a été prorogé jusqu'à fin avril compte tenu du contexte sanitaire. Il pourrait être de nouveau reconduit en fonction de l'évolution de l'épidémie.



## NOUVEAU

### Modification prochaine des horaires d'ouverture et d'accueil du Gymnase du Moulin à Vent

Afin d'offrir aux Coigniériens un meilleur accès aux équipements sportifs, et notamment au Gymnase du Moulin à Vent récemment réhabilité, un élargissement des horaires d'ouverture de cette infrastructure sera prochainement effectif. En perspective, une ouverture en semaine jusqu'à 22h30 ainsi que le samedi de 9h30 à 13h30.



### Permanence du conciliateur de justice

La conciliation de justice est une procédure simple, rapide et entièrement gratuite qui permet le règlement à l'amiable de vos litiges (entre particuliers ou avec des professionnels), à l'exception :

- du droit de la famille, qui relève de la compétence de la Médiatrice familiale ;
- de l'administration, qui relève du Délégué départemental du Défenseur des Droits.

Un conciliateur de justice vous reçoit en Mairie, le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>e</sup> mardi de chaque mois (8h45-12h et 14h-17h).

Sur rendez-vous au 01 30 13 17 77

[accueil@coignieres.fr](mailto:accueil@coignieres.fr)

+ d'infos : <https://www.conciliateurs.fr>



### La Police municipale à vos côtés

La Police municipale de Coignières assure un accueil physique en Mairie aux horaires d'ouverture de l'Hôtel de Ville. Un accueil

téléphonique est parallèlement assuré :

> En période scolaire : Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h-12h15 / 13h30-17h / Mercredi : 14h-19h30

> Hors période scolaire : Lundi, mardi et jeudi : 8h30-12h15 / 13h30-17h30 / Mercredi : 14h-20h / Vendredi : 8h30-12h15 / 13h30-17h.

En cas d'urgence, vous pouvez contacter le 17 ou le Commissariat d'Élancourt au 01 30 69 64 00.

Police municipale

01 34 61 69 27 - [police.municipale@coignieres.fr](mailto:police.municipale@coignieres.fr)



### Plan Local d'Urbanisme : lancement d'une application cartographique

Une application cartographique interactive concernant le plan local d'urbanisme (PLU) de la Ville de Coignières est désormais disponible : <https://sqy.fr/carte-plu-coignieres>.

Un service qui recense diverses informations relatives à ce document de planification de l'urbanisme local (zonage du PLU, orientations d'aménagement et de programmation...).



### Permanence CCAS en Mairie

Chaque mercredi, de 14h à 20h, le CCAS traite, sur rendez-vous, les problématiques sociales des Coigniériens, lors de permanences individualisées organisées en Mairie. Permanence uniquement sur rendez-vous au 01 34 61 45 75 ou par email : [ccasrpa@coignieres.fr](mailto:ccasrpa@coignieres.fr)



Bienvenue aux  
nouvelles enseignes

#### ▶ AX ET FENÊTRES

Menuiseries extérieures  
42 RN 10  
Tél. : 06 08 89 64 31

#### ▶ DSTOCK TOO

Ameublement, décoration, arts de la table  
35 rue des Broderies  
Tél. : 06 14 52 65 31 - dstocktoo78@gmail.com  
www.dstocktoo.com

#### ▶ GLASTINT

Pare-brise et vitres teintées  
191 RN 10  
Tél. : 01 30 69 41 33 - www.glastint.com

#### ▶ HOME LÉGUMES

Livraison en direct d'un cultivateur de produits du terroir  
Circuit court  
Tél. : 07 67 91 61 57 - Facebook : Homelegumes

#### ▶ ITS FRANCE

Dépannage informatique - Magasin ou domicile  
42 RN 10  
Tél. : 01 34 82 69 66 - contact@its-france.fr  
www.its78.fr - Facebook : ITS France Informatique

#### ▶ KLO

Déstockage  
5 boulevard des Arpents  
Tél. : 01 77 04 89 64 - www.klo.fr

#### ▶ MHM MOTORS

Équipements, entretien et réparation motocycles  
Chemin des Essarts  
Tél. : 01 73 16 76 02

#### ▶ SOS PARE-BRISE +

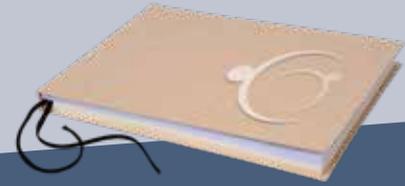
Réparation tout vitrage automobile  
35 RN 10  
Tél. : 09 87 15 77 69 - coignieres@sosparebriseplus.fr  
www.sosparebriseplus.fr

#### ▶ TECHNIC AUTO SERVICES / MAZDA

Concessionnaire automobile  
3 rue des Frères Lumière  
Tél. : 01 53 29 99 60 - f.laurente@rabot-auto.fr  
www.coignieres.mazda.fr

#### ▶ UCAR

Location de véhicules  
35 RN 10  
Tél. : 01 76 47 55 34 - www.ucar.fr



## Bonheur

22/10/2020 Alexandre VISSE  
12/11/2020 Youssef MTIR  
26/11/2020 Nya QUERVILLE  
27/11/2020 Diakhassicé CEESAY  
03/12/2020 Issam BEN MASSOUD ETTALHAOU  
07/12/2020 Abiboulaye-Ismael SY  
14/12/2020 Gnouma FADIGA  
14/12/2020 Maxence VOINDROT  
10/01/2021 Emmy FILMOTTE

## Félicitations

03/10/2020 Nora EL HOUAKMI et Samir  
BENCHENNA  
10/10/2020 Pauline HUGUET et Thomas LAVIALLE  
24/10/2020 Maëlle JOSSILIN et Kim-Tuân HUYNH  
24/10/2020 Samira LAMKADMI et Oussama  
ZARRAGANE  
14/11/2020 Juliana MACEDO DE MORAIS et  
Quentin LE BRUSQUE

## Regrets

20/12/2020 DANOIS Alain, à l'âge de 66 ans  
30/12/2020 TORRES Wilfredo, à l'âge de 70 ans

*La Municipalité présente ses sincères condoléances  
aux familles des défunts.*



À la suite de la parution dans le dernier Coignières mag, de la tribune de Coignières Avenir, signée par son président, Xavier Girard, l'Association AVECC a souhaité faire valoir son droit de réponse en application de l'article 13 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse.



Rue des Marchands  
78310 Coignières  
Tel : 06 17 86 25 26

Coignières, le 18 Décembre 2020

A l'attention de Monsieur Xavier GIRARD  
Président de Coignières Avenir

**Objet : Réponse à l'article paru au sein du Coignières Mag n°108 du mois de Novembre.**

Monsieur,

Comme de nombreux Coignériens, l'Association Vivre Ensemble nos Cultures à Coignières (AVECC) a été très étonnée et choquée par la tournure de votre article paru au sein du Coignières Mag n°108 du mois de Novembre.

Dans votre tribune, vous avez écrit : « *Avec tous les fantasmes politiques et religieux que génèrent les récents drames devant les anciens locaux de Charlie Hebdo et Conflans St Honorine, nous ne pouvons plus accepter que des négociations sur la construction d'une mosquée soient menées en toute discrétion entre la mairie et l'association religieuse porteuse du projet* ».

Après avoir évoqué les événements tragiques qui ont endeuillé notre pays, et qui nous ont tous profondément touché dans notre chair, vous abordez dans la même phrase le projet d'extension de la mosquée et vous qualifiez nos échanges avec la mairie sur ce sujet de discrets.

A toutes fins utiles, nous tenons, devant ces insinuations maladroites et dangereuses à exercer notre droit de réponse et à faire les précisions suivantes :

- Ce projet est d'abord un projet d'extension du lieu de culte et non un projet de construction. Le lieu de culte existe depuis 2007 et l'association en est propriétaire depuis 2010.
- Les pourparlers avec les autorités locales sur le projet d'extension ne datent pas d'aujourd'hui mais bel et bien depuis plus de 6 ans. Si ce sujet a été évoqué avec le bureau actuel de la mairie, il l'a également été avec les majorités précédentes avant 2018.
- Par ailleurs, l'association AVECC a toujours agi dans la transparence la plus totale. Lors de la campagne 2018 nous avons rencontré les trois candidats à l'élection municipale afin d'exposer les difficultés du local à accueillir l'ensemble des fidèles, et à engager une réflexion commune sur un projet d'extension, afin d'éviter le problème de prière dans la rue. Lors de la campagne électorale 2020, l'Association AVECC a tout naturellement sollicité un entretien auprès de « Coignières Avenir ». Cette sollicitation est restée malheureusement sans réponse de votre part.

Nous aspirons à nous recueillir dans la dignité et le respect du voisinage, et nous ne cessons de consacrer notre énergie à promouvoir un message de Paix, de Tolérance, de Respect et de Vivre-Ensemble. Nos actions en témoignent :

- Accompagnement des jeunes dans leur parcours scolaire et professionnel,
- Campagne annuelle d'aide aux personnes en difficultés (Restos du Cœur, Croix Rouge...),
- Médiation dans les conflits de voisinage,
- Portes ouvertes annuelles de notre lieu de culte,
- Dialogue interreligieux et interculturel,
- D'excellents rapports avec nos voisins ainsi qu'avec la communauté catholique de Coignières et la communauté juive de Maurepas.

J'espère que vous entendrez notre message. J'espère également que le climat anxiogène que traverse notre pays ne soit pas pour vous un prétexte pour jeter la suspicion sur une association dont la genèse est la lutte contre l'extrémisme, parce qu'en tant qu'élus, vous avez une immense responsabilité et un devoir d'exemplarité. C'est pour cela que **nous devons ensemble rester unis et rejeter les extrémismes de tout bord.**

L'association AVECC restera vigilante sur l'ensemble des propos qui pourraient entacher son honneur et sa réputation et usera de tous les moyens légaux pour faire valoir ses droits.

Veuillez agréer, Monsieur GIRARD, nos sentiments distingués.

Pour le Bureau de l'Association AVECC  
Le Président Fekri JMAÏEL



Afin de garantir la libre expression de tous les groupes politiques représentés au sein du Conseil municipal, cette page est consacrée aux tribunes d'expression libre. Chaque groupe dispose d'un espace équivalent pour s'exprimer sous sa seule responsabilité.

### Ensemble pour Coignières !

Améliorer le cadre de vie des Coigniériens est une des promesses de notre équipe. Aussi l'acquisition de réserves foncières nous permettra-t-elle de développer des exploitations maraîchères tout en garantissant une production locale de qualité, sans pesticide et respectueuse de son environnement. Afin de maîtriser ces dépenses, chaque acquisition fait déjà l'objet de recherches de cofinancements auprès de nos partenaires institutionnels. Nous souhaitons ainsi œuvrer au plus près de nos exploitants agricoles, pour développer avec eux une offre permettant d'inscrire durablement notre ville dans la dynamique des circuits courts et d'une alimentation saine en donnant localement tout son sens à la transition écologique. Coignières est une ville où il fait bon vivre. Ainsi, depuis deux ans, en matière

de tranquillité publique, avons-nous recréé une Police municipale de proximité, visibles et volontaires. Nos 6 agents œuvrent au quotidien dans l'intérêt des Coigniériens (points écoles, sécurisation des voies, assistance auprès des habitants...). Pour renforcer son action, la Ville va étendre son réseau de vidéo protection à la suite d'une étude d'implantation qui sera prochainement lancée. Enfin, les réunions régulières avec la Police nationale constituent l'autre versant de cette politique. En matière de prévention, nous menons avec nos équipes d'animation un travail de proximité qui sera prochainement renforcé par le recrutement d'un éducateur spécialisé qui saura être à l'écoute de son public. Si l'opposition municipale aime à construire des argumentaires visant à opposer les Coigniériens, la majorité municipale, elle, agit dans l'intérêt de tous, à l'image encore de l'opération que nous menons pour la vaccination

des personnes de plus de 75 ans.

*Les Élus de la liste majoritaire  
Un Élan Durable pour Coignières*

### Chers Coigniériens,

Depuis 2 ans, notre mouvement a à cœur de défendre le bien-vivre ensemble et les intérêts de tous les Coigniériens. Parmi nos combats figurent la lutte contre l'insécurité et le manque de propreté qui ne cesse de s'accroître dans notre village. Si l'incivilité en est la cause, nous sommes convaincus qu'une politique communale ambitieuse de réhabilitation de notre environnement urbain pourrait être une solution à ce problème. C'est pourquoi nous sommes inquiets au vu de la pauvreté du projet de l'équipe actuelle : malgré les promesses de campagne, nous ne constatons aucune amélioration significative.

Nos préoccupations se portent en particulier sur le réaménagement du secteur des Acacias et du centre-village, qui nécessite une refonte totale du centre commercial, une végétalisation

des espaces, un aménagement du Parc de la Préverderie et du city stade, un plan de circulation et de stationnement...

Quant à la lutte contre l'insécurité et toutes les formes de délinquance, nous déplorons l'absence de réponse concrète de Monsieur le Maire à nos propositions. Il nous semble en effet indispensable de mettre en place un plan d'actions « prévention-sécurité », de relocaliser la police municipale au centre village, de réorienter leurs missions autour de la sécurité et du bien-vivre ensemble, de bénéficier d'une implantation efficace et adaptée des caméras de vidéosurveillance, de faire adhérer la commune au dispositif de « Voisins Vigilants » pour l'entraide à l'échelle des quartiers et l'information de la population.

L'équipe de Coignières Avenir se joint à moi

pour vous souhaiter que cette année 2021 qui démarre soit meilleure que celle que nous avons connue en 2020. Prenez soin de vous !

*Xavier Girard,  
Président de Coignières Avenir  
coignieres.avenir@yahoo.com*

# Fête de la musique

## *Appel à candidatures*



Jusqu'au  
**VEND. 2  
AVRIL**

La Ville de Coignières recherche des artistes (chanteurs, musiciens, groupes) pour participer à la prochaine édition de la Fête de la musique qui se tiendra lundi 21 juin au Parc de la Prévenderie. Candidatures des artistes jusqu'au 2 avril 2021. Retrait des dossiers sur [coignieres.fr](http://coignieres.fr) ou en Mairie. Contact : 01 30 13 17 67 - [evenementiel@coignieres.fr](mailto:evenementiel@coignieres.fr)



**COIGNIÈRES**